



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/276
7 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième et unième session
Point 83 de l'ordre du jour provisoire*

COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS
PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Application des recommandations de la deuxième Conférence des
Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. GROUPE DE TRAVAIL PLÉNIER CHARGÉ D'ÉVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE	4 - 5	3
III. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS	6 - 8	3
IV. ÉTUDES	9 - 11	4
V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES	12 - 24	5
A. Cours de formation, ateliers, conférences et colloques	13 - 14	5
B. Développement des capacités endogènes	15 - 20	6

* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Services consultatifs techniques	21	8
D. Bourses de longue durée	22	8
E. Mécanismes régionaux de coopération	23 - 26	9
VI. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE	27 - 29	9
VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	30 - 31	10
VIII. TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE	32 - 36	11

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport, lors de la cinquantième et unième session, sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82)¹.

2. Le présent rapport, qui contient des informations sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de la Conférence, est établi comme suite à cette demande.

3. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont procédé à un examen des résultats obtenus dans le cadre de l'application des recommandations de la Conférence au cours de leurs sessions de 1996. Le présent rapport reflète essentiellement les conclusions du Comité, dont le rapport est par ailleurs présenté à l'Assemblée générale².

II. GROUPE DE TRAVAIL PLÉNIER CHARGÉ D'ÉVALUER L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

4. Le Comité scientifique et technique a reconvoqué le Groupe de travail plénier à sa session de 1996, conformément à la résolution 50/27 de l'Assemblée générale, afin de poursuivre ses travaux.

5. À sa session de 1996, le Comité a approuvé les recommandations que le Groupe de travail avait formulées dans son rapport (A/AC.105/637, annexe II) et a recommandé que cet organe soit reconvoqué en 1997 pour poursuivre ses travaux.

III. COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS

6. Au paragraphe 27 de sa résolution 50/27, l'Assemblée générale a prié tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales qui s'occupent de l'espace ou de questions spatiales de collaborer à l'application des recommandations de la Conférence. À cet égard, le Comité a constaté avec satisfaction que divers organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organisations internationales avaient participé à tous les stades de ses travaux et de ceux de son Sous-Comité scientifique et technique.

7. Les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), possèdent de nombreux programmes liés à l'espace qui vont dans le sens des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On trouvera des détails concernant ces programmes dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Le plus récent de ces rapports (A/AC.105/631) contient un aperçu des programmes de travail de ces organismes pour 1996 et 1997.

8. Les programmes et projets des organismes des Nations Unies sont coordonnés lors de réunions annuelles interinstitutions. À sa dix-septième session, la réunion interinstitutions sur les activités spatiales est convenue que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, en particulier d'Internet, devrait être encore développée pour renforcer la coordination interinstitutions, et a décidé que le Bureau des affaires spatiales pourrait servir de centre de coordination pour l'accès aux informations relatives au domaine spatial des institutions du système des Nations Unies. La réunion interinstitutions sur les activités spatiales tiendra sa dix-huitième session en mai 1997 à l'Office des Nations Unies à Vienne.

IV. ÉTUDES

9. En réponse aux demandes formulées par le Groupe de travail plénier lors de sa neuvième session, le Secrétariat a élaboré les rapports et études ci-après, qu'il a présentés au Sous-Comité scientifique et technique lors de sa trente-troisième session, en 1996 : "Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace : activités des États membres" (A/AC.105/614 et Add.1 à 3); "Microsatellites et petits satellites : projets actuels et perspectives de coopération internationale" (A/AC.105/611); et "Utilisation des techniques de télédétection au service de l'environnement, notamment à l'appui des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement" (A/AC.105/632).

10. En approuvant les recommandations formulées par le Groupe de travail plénier, à sa dixième session, le Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que le Secrétariat avait été prié d'élaborer de nouveaux rapports et études se rapportant aux recommandations de la Conférence.

11. Conformément aux recommandations du Groupe de travail, le Secrétariat élaborera en outre les rapports et études ci-après, qu'il soumettra au Sous-Comité à sa session de 1997 : rapports des États Membres et des organisations internationales s'intéressant au domaine spatial sur leurs activités spatiales susceptibles de faire l'objet d'une coopération internationale accrue, sur leur recherche en matière de débris spatiaux, en particulier les méthodes éprouvées permettant de réduire au minimum la création de débris spatiaux; rapports présentant des renseignements fournis par les États

Membres sur leurs activités spatiales menées individuellement ou en coopération, sur les ressources et les moyens technologiques dont ils disposent dans le domaine spatial pour promouvoir la coopération touchant les utilisations pacifiques de l'espace, sur la sûreté des engins spatiaux à défilement ayant à leur bord des sources d'énergie nucléaires (SEN), sur les collisions des engins spatiaux à défilement ayant des SEN à leur bord avec des débris spatiaux. Le Secrétariat effectuera également des études techniques sur les sujets suivants : applications des techniques spatiales au développement durable; élaboration de programmes de télé-enseignement en recourant à la coopération internationale; sciences spatiales fondamentales dans les pays en développement; applications des techniques spatiales au service de la prévention et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et utilisation des nouvelles technologies dans les réseaux de communication et d'information.

V. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES APPLICATIONS
DES TECHNIQUES SPATIALES

12. Au paragraphe 7 de sa résolution 37/90 du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale a décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait être axé, comme l'avait recommandé la Conférence, sur sept objectifs précis. Les activités menées en 1995 ainsi que les activités prévues pour 1996-1997 pour atteindre ces objectifs sont décrites dans le rapport du spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/625).

A. Cours de formation, ateliers, conférences et colloques

13. Parmi les activités menées ou prévues au titre du programme de 1996, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les gouvernements des États Membres, figurent les cours de formation, ateliers, conférences et colloques suivants : le cinquième atelier ONU/Agence spatiale européenne (ASE) sur les sciences spatiales fondamentales, organisé en coopération avec le Gouvernement sri-lankais; la Conférence internationale ONU/États-Unis d'Amérique sur les retombées bénéfiques des techniques spatiales : défis et possibilités, organisée en coopération avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique; l'atelier ONU/ASE sur les applications de la télédétection en hyperfréquences, organisé en coopération avec le Gouvernement philippin; le sixième stage international de formation ONU/Suède sur l'enseignement de la télédétection à l'intention des enseignants, organisé en coopération avec le Gouvernement suédois; l'atelier régional ONU/Chili/ASE sur les techniques spatiales au service de la prévention et de l'atténuation des effets des catastrophes, organisé en coopération avec le Gouvernement chilien et l'ASE; le Colloque ONU/Autriche/ASE/Commission européenne sur les applications des techniques spatiales au profit des pays en développement, organisé en coopération avec le Gouvernement autrichien, le Land de Styrie et la ville de Graz; le sixième atelier ONU/ASE sur les sciences spatiales fondamentales, organisé en coopération avec le Gouvernement allemand; la Conférence internationale ONU/Instituto Nacional de Técnica Aeroespacial (INTA)/ASE sur les missions effectuées par les petits satellites, organisée en coopération avec le Gouvernement espagnol; l'atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique (FIA)/ASE sur la sensibilisation aux applications des techniques spatiales dans les pays en développement, organisé en coopération avec le Gouvernement chinois; et la deuxième Conférence régionale ONU sur les

techniques spatiales au service du développement durable en Afrique, organisée en coopération avec le Gouvernement sud-africain.

14. En 1997, il est prévu d'organiser les stages, conférences et colloques ci-après :

a) Le septième stage international de formation ONU/Suède sur l'enseignement de la télédétection à l'intention des enseignants, organisé et accueilli par le Gouvernement suédois;

b) Le Colloque ONU/Comité de la recherche spatiale (COSPAR) sur la transformation des données obtenues par satellites;

c) Le stage international de formation ONU sur les technologies de la communication et de l'information au service du développement;

d) Le quatrième stage de formation ONU/ASE sur les applications de la télédétection en Europe;

e) La Conférence ONU sur les retombées bénéfiques des techniques spatiales;

f) Le Colloque ONU/FIA sur les techniques spatiales dans les pays en développement, devant être organisé à l'occasion du quarante-huitième Congrès de la FIA.

B. Développement des capacités endogènes

15. Conformément à la recommandation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant le développement des capacités endogènes, à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que l'ONU s'attache, avec l'appui actif de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales, à favoriser la création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales dans des établissements nationaux et régionaux d'enseignement des pays en développement, et à la résolution 50/27 de l'Assemblée, dans laquelle celle-ci a de nouveau considéré qu'il était particulièrement urgent que l'ONU encourage la création, au niveau régional, de centres de formation appropriés, le Secrétariat a poursuivi les efforts qu'il avait entrepris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et a beaucoup progressé dans la création de ces centres de formation. En application de la recommandation formulée par l'Assemblée dans cette dernière résolution, il a veillé à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies. Il a en outre fait le point sur ses activités dans ce domaine dans le document intitulé "Rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales" (A/AC.105/625) et a rendu compte au Comité de l'état d'avancement de ses travaux. En outre, il poursuit ses consultations avec les commissions régionales de l'ONU et les pays qui ont exprimé le souhait d'accueillir ces centres, ainsi que ses discussions avec les

États Membres, le PNUD et diverses institutions régionales et internationales de financement sur la question du financement de ces centres.

16. Le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour la région de l'Asie et du Pacifique a été inauguré en Inde en novembre 1995; 26 étudiants étaient inscrits à son premier programme d'enseignement, qui a débuté en avril 1996. La participation au Conseil d'administration du Centre et à ses activités est ouverte à tous les États Membres de la région. Il est prévu que, le moment venu et avec l'accord de son conseil d'administration, le Centre se transformera en un réseau d'antennes subsidiaires en vue d'utiliser pleinement les ressources et le potentiel de la région.

17. Le Brésil et le Mexique, qui se proposent d'accueillir le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont informé l'Assemblée générale en novembre 1995 qu'ils étaient sur le point d'aboutir à un accord sur tous les éléments relatifs à l'établissement du Centre. Au cours de la session de 1996 du Comité, les deux pays ont indiqué que la coordination nécessaire entre les organismes des Nations Unies intéressés et eux-mêmes s'exerçait sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies, ce qui permettrait d'accélérer la création du Centre.

18. En Afrique, les engagements pris par le Maroc et le Nigéria laissent prévoir la création prochaine, la mise en service et le fonctionnement durable d'un centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales au Maroc, pour les pays africains francophones, et d'un autre au Nigéria, pour les pays africains anglophones. Les deux pays mettent au point les accords de coopération auxquels souscriront les États Membres concernés dans le courant de l'année 1996.

19. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), des discussions avec les parties intéressées sont en cours sur la création d'un centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales, et une mission sera organisée dans la région en octobre 1996. L'Arabie saoudite, la Jordanie et la République arabe syrienne ont indiqué qu'elles étaient disposées à accueillir ce centre. Pour ce qui est de l'Europe, la Bulgarie, la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Turquie sont convenues de créer un système d'enseignement consistant en un réseau d'institutions d'enseignement des sciences et des techniques spatiales. Un groupe d'experts sera chargé de définir les modalités de la mise en place de ce réseau.

20. Pour tous les centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales, un programme modèle a été mis au point afin que chaque centre dispose des indications nécessaires concernant le niveau exigé pour une reconnaissance internationale des diplômes délivrés. On met actuellement la dernière main à une plaquette consacrée aux programmes d'enseignement de ces centres, qui sera publiée d'ici la fin de 1996.

C. Services consultatifs techniques

21. À l'alinéa g) du paragraphe 7 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait, à la demande des États Membres ou des institutions spécialisées, fournir ou faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales. Aux fins d'exécution de ce mandat, le Programme :

a) Identifie et met en place, en collaboration avec l'ASE et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, des mécanismes d'appui visant à permettre aux chercheurs d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et d'Amérique latine et des Caraïbes, de recevoir et d'exploiter des données du satellite européen de télédétection (ERS-1) de l'ASE;

b) Aide le Gouvernement équatorien à administrer et à financer la station de réception au sol de Cotopaxi (Équateur) en promouvant la coopération régionale;

c) Aide le Gouvernement chilien à assurer le suivi des recommandations de la deuxième Conférence spatiale des Amériques en sa qualité de secrétaire provisoire de la Conférence;

d) Aide le Gouvernement uruguayen à préparer la troisième Conférence spatiale des Amériques, qui se tiendra du 4 au 8 novembre 1996;

e) A aidé le Gouvernement de la République de Corée à développer l'activité du Conseil des communications par satellite pour l'Asie et le Pacifique (voir par. 24 ci-après);

f) Aide l'ASE à mener à bien les activités de suivi des ateliers sur les sciences spatiales fondamentales, touchant notamment la mise en place d'un observatoire à Sri Lanka (inauguré en janvier 1996), la gestion d'un observatoire au Honduras, l'installation d'un observatoire et parc scientifique interafricains sur le Gamsberg, en Namibie, et la rénovation de l'observatoire de Kottamia (Égypte),

g) Aide la région de l'Afrique à exécuter le projet intitulé "Coopérative Information Network Linking Scientists and Professionals in Africa (COPINE)", qui consiste à créer un réseau de communication efficace qui permettrait à des professionnels et scientifiques africains et européens d'échanger, aux niveaux national, continental et intercontinental, des informations utiles dans des domaines aussi divers que les soins de santé, l'agriculture, l'éducation, les sciences et les technologies, ou encore la gestion et la surveillance des ressources naturelles et de l'environnement.

D. Bourses de longue durée

22. En vue de promouvoir le développement des capacités endogènes, le Programme attribuera 15 bourses de longue durée destinées à faciliter la formation approfondie de participants des pays en développement dans les domaines suivants : recherche et applications concernant les techniques de télédétection;

antennes spatiales et propagation dans l'espace; systèmes de communications; systèmes d'information en matière de télédétection; instruments de télédétection. Ont renouvelé leurs offres de bourses pour la période 1995-1996, le Brésil (10) et l'ASE (5).

E. Mécanismes régionaux de coopération

23. Conformément à la résolution 50/27 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué à oeuvrer pour le renforcement des mécanismes régionaux de coopération dans le cadre de diverses activités menées en application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment celles qui ont trait au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

24. Le Programme a prêté des services consultatifs qui ont aidé le Gouvernement de la République de Corée à mettre en place le Conseil des communications par satellite pour l'Asie et le Pacifique puis à en développer l'activité. Ce Conseil a pour but de promouvoir la coopération et l'harmonisation touchant la mise en place et l'utilisation de moyens de communication par satellite dans la région; faciliter l'accès à l'information des États insulaires et renforcer la coopération régionale; et réduire l'écart entre groupes d'intérêts rivaux, en particulier entre les institutions ou organisations qui s'intéressent principalement à l'aspect technique des télécommunications et celles qui se soucient essentiellement de leurs aspects commerciaux. En octobre 1995, le Conseil comptait 40 États membres répartis non plus seulement dans la région de l'Asie et du Pacifique mais aussi en Europe et en Amérique du Nord.

25. Pour le Secrétariat, la création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, qui visent essentiellement à renforcer les capacités techniques et de recherche et les infrastructures de pays en développement dans le domaine des sciences et techniques spatiales, fait aussi partie intégrante des efforts qu'il déploie pour renforcer les mécanismes de coopération régionale. Une fois établi, chacun de ces centres devrait pouvoir se développer et faire partie d'un réseau couvrant les divers éléments des programmes des institutions s'intéressant aux techniques spatiales établies dans chaque région.

26. Les activités de suivi des ateliers sur les sciences spatiales fondamentales (voir par. 21 f) ci-dessus) ont elles aussi permis de renforcer la coopération régionale. L'aide fournie aux Gouvernements égyptien, hondurien, namibien et sri-lankais pour la mise en place d'installations destinées à la recherche astronomique et à l'exploration des planètes a contribué à la création d'un réseau international d'observatoires en Asie occidentale, en Amérique centrale, en Afrique et en Asie.

VI. SERVICE INTERNATIONAL D'INFORMATION SPATIALE

27. Au paragraphe 8 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a décidé de créer un Service international d'information spatiale qui se composerait initialement d'un annuaire des sources d'information et des services de données

et aurait pour fonction d'indiquer, sur demande, les banques de données et les sources d'information accessibles.

28. Eu égard à ce mandat, le Service international d'information spatiale a publié les documents suivants : Highlights in Space (A/AC.105/618), établi à partir des rapports annuels du COSPAR et de la FIA et contenant une communication de l'Institut international du droit spatial; et le septième volume des Séminaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/621), contenant les textes de certaines communications présentées à des séminaires, ateliers et stages de formation organisés par le Programme en 1995.

29. Le Service international d'information spatiale a été étoffé par la mise en place d'une petite base de données et par la création, sur Internet, d'une "UN Home Page". Le Bureau des affaires spatiales dispose d'une "Home Page" qui présente actuellement des informations concernant l'ensemble des instruments juridiques adoptés par l'Assemblée générale en la matière, y compris leur texte intégral, des informations relatives au Comité, y compris ses documents et ceux de ses organes subsidiaires, un exposé général du Programme pour les applications des techniques spatiales, les informations fournies par les États membres et une rubrique "questions souvent posées" qui fournit des réponses à diverses questions touchant les activités menées en matière spatiale par les organismes des Nations Unies. Cela étant, le Secrétariat continue de collaborer avec le Comité des satellites de télédétection et l'Agence spatiale allemande DARA, à l'élaboration d'une étude de faisabilité d'un service international d'information spatiale informatisé.

VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

30. Au paragraphe 10 de sa résolution 37/90, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils versent des contributions volontaires, en espèces ou en nature, destinées à permettre l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans une note verbale datée du 11 mars 1983, le Secrétaire général a porté ce paragraphe à l'intention des États Membres, eu égard en particulier aux activités élargies qui ont été confiées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans le cadre de son nouveau mandat. Les États Membres et les organisations internationales qui ont répondu à cet appel depuis la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale sont mentionnés dans les sections appropriées du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique².

31. Conformément à la recommandation que, en 1993, le Comité lui avait faite d'augmenter le budget du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour que celui-ci soit mieux à même d'appliquer les recommandations de la Conférence, l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, a approuvé l'ouverture de crédits supplémentaires pour le Programme au titre de l'exercice biennal 1994-1995. Toutefois, la situation financière que connaît actuellement l'ONU et les diverses mesures d'économie instituées depuis septembre 1995, qui se sont traduites par une diminution des crédits alloués au Programme au titre du budget ordinaire, ont conduit à restreindre et à reporter

certaines des activités prévues. À sa session de 1996, le Comité a pris note de la déception exprimée par des représentants des pays en développement devant l'insuffisance des ressources financières prévues pour appliquer dans leur intégralité les recommandations de la Conférence.

VIII. TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION
ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-
ATMOSPHERIQUE

32. Au paragraphe 32 de sa résolution 50/27, l'Assemblée générale est convenue qu'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourrait être organisée avant l'an 2000, et qu'avant d'avancer une date pour cette conférence, une recommandation concernant son ordre du jour, son lieu de réunion et son financement devrait être adoptée par consensus. Dans cette même résolution, l'Assemblée a aussi recommandé que le Sous-Comité scientifique et technique poursuive les travaux qu'il avait menés à sa session de 1995, en vue d'élaborer et d'affiner un cadre qui permettrait au Comité, à sa session de 1996, d'évaluer les propositions faites et d'étudier aussi toutes les autres possibilités d'atteindre les objectifs finals de cette conférence. L'Assemblée est en outre convenue que, sur la base des travaux qui seraient menés par le Sous-Comité, le Comité devrait, à sa session de 1996, examiner toutes les questions liées à la tenue éventuelle d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin de faire une recommandation finale à l'Assemblée générale à ladite session du Comité.

33. Le Sous-Comité, par le truchement de son Groupe de travail plénier, s'est acquitté des tâches que lui avait confiées l'Assemblée générale. Le Groupe de travail a examiné les points ci-après : objectifs et organisation de la Conférence; autres moyens de réaliser les buts fixés pour la Conférence; autres idées concernant divers aspects de la Conférence. En adoptant le rapport, le Sous-Comité a décidé que le rapport du Groupe de travail plénier (voir A/AC.105/637, annexe II, par. 14 à 43 et appendices I à III) servirait de base permettant au Comité de mener à bien les tâches qui lui avaient été confiées par l'Assemblée générale.

34. Le Comité a examiné la question et est convenu qu'une session extraordinaire du Comité, ouverte à tous les États Membres de l'ONU participant à la troisième Conférence UNISPACE III, devrait être organisée à l'Office des Nations Unies à Vienne en 1999, à moins que le Comité juge plus opportun d'en prévoir la tenue en l'an 2000. Le Comité a en outre décidé qu'il ferait office de comité préparatoire de la Conférence, tandis que le Sous-Comité scientifique et technique ferait office de comité consultatif, et a demandé au Bureau des affaires spatiales de faire fonction de secrétariat exécutif.

35. Le Comité a demandé au Comité consultatif, lors de sa session de 1997, de mettre au point l'ordre du jour d'UNISPACE III et de fixer la date de sa tenue, en tenant compte des objectifs approuvés par consensus par le Groupe de travail plénier tels qu'ils figurent dans son rapport. Le Comité consultatif a également été prié de régler les questions touchant l'organisation de la Conférence et d'élaborer un calendrier des manifestations qui seront organisées à cette occasion (ateliers, expositions d'affiches, expositions commerciales et

autres activités connexes), en tenant compte de la nécessité de s'assurer la plus large participation possible, y compris du secteur privé. Le Comité a en outre recommandé au Comité consultatif de définir le mode de participation souhaité aux préparatifs d'UNISPACE III de la part des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées internationales, régionales ou autres, afin d'assurer que toutes ces organisations aient la possibilité de participer tant aux préparatifs de la Conférence qu'à ses travaux proprement dits.

36. Le Comité a recommandé au Secrétariat de fournir, avant la session de 1997 du Sous-Comité scientifique et technique, des détails concernant le lieu de la tenue d'UNISPACE III ainsi que d'autres informations pertinentes, touchant notamment les aspects financiers de la planification et du déroulement de la Conférence, afin d'assister le Sous-Comité dans sa fonction de comité consultatif.

Notes

¹ Voir Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 9-21 août 1982 (A/CONF.101/10 et Corr.1 et 2).

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième et unième session, Supplément No 20 (A/51/20).
